



refus d'informer de mon huissier

Par **elianee**, le **02/10/2012** à **23:10**

Bonsoir ,

En 2008, le tribunal pour enfants a condamné l'agresseur de mon fils , solidairement avec ses parents divorcés à lui verser 900 euros de dommage interets .

En 2010, j'ai demandé à un huissier de recouvrer cette somme .Je lui ai fait un cheque de 300 euros (environ 180 euros à ma charge et 120 à celle de mon debiteur) .Il refuse de me faire une facture .Depuis , j'ai reçu 650 euros (300+300+50) mais chaque fois , j'ai dû telephoner pour les avoir . Je sais que le 1^oversement de mon debiteur etait de 550 euros . On m'en a envoyé 300 puis 6 mois plus tard (et non semaines) 300 autres .Il y a 1 an , la secretaire m'a dit que le pere avait payé sa part et que la mere avait déposé un dossier de surendettement mais je n'en ai aucune preuve .Depuis , l'huissier refuse de me répondre par téléphone et ne répond pas à mes courriers .Je voulais juste savoir où en étaient leurs demarches et connaitre mes frais exacts .

Une association d'aide aux victimes m'a dit que je n'etats pas la seule creanciere à avoir des soucis avec cet huissier (je les revois la semaine prochaine) .

Puis- je porter plainte? Pour quel motif ? Aupres de qui?